

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 07 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le **sept juillet**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 juin par Madame le Maire Eliane COGNOT, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD (a reçu procuration de Michèle BERTRAND), Jean-Luc LAUVERJAT (a reçu procuration de Dorothée GALOPIN), Jean-Marc SECQUEVILLE, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration de Bernadette CORJON), Isabelle CAILLEAU (a reçu procuration de Véronique DAL PONT), Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS (a reçu procuration de Dominique DENIS), Guy BENTEO, Francis PERRIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Bernadette CORJON (a donné procuration à Jean-Luc PICARD), Gratiane DES DORIDES (a donné procuration à Annie GREGOIRE), Dominique DENIS (a donné procuration à Sophie MALGOURIS), Michèle BERTRAND (a donné procuration à Jean-Paul PINAUD), Véronique DAL PONT (a donné procuration à Isabelle CAILLEAU), Dorothée GALOPIN (a donné procuration à Jean-Luc LAUVERJAT)

Absente : Dominique DE WILDE

Jean-Luc LAUVERJAT est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 19 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

A la demande de Madame Monique PIOT qui s'interroge sur l'avenir des étangs, Madame le Maire informe le Conseil que les travaux d'aménagement devraient se dérouler en 2018, avec la remise en eau de l'étang aval, la suppression de l'étang amont et le contournement du Vernisson en respectant son cours naturel. Le SIVLO envisage également l'achat d'une parcelle limitrophe à l'étang aval, afin de réaliser les terrassements nécessaires et une

digue entre la rivière et l'étang. Le SIVLO devrait présenter les plans du projet en septembre 2017. Suite à une question de Madame Monique PIOT, Monsieur Jean-Luc LAUVERJAT précise que ces travaux sont pris en charge par le SIVLO.

Suite à une question de Madame Monique PIOT, Madame le Maire fait le point sur le reversement des droits de place de la St Jean 2016 au Comité des Fêtes-Syndicat d'Initiative : attribution d'une subvention de 3600 euros, couvrant les 3200 euros encaissés. L'association a déposé un dossier pour le reversement des droits de place de la St Jean 2017 qui sera présenté au conseil en septembre prochain.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

Dans la nuit du 05 au 06 juillet, de nombreuses **dégradations** ont été constatées **dans le centre-ville** : arrachage du fleurissement, dégradations de clôtures et de portail de propriétés privées, feux de poubelle. Les pompiers et la Gendarmerie sont intervenus. Un article va paraître dans la République du Centre pour déplorer cet état de fait.

Par arrêté du 20 juin dernier, le directeur académique départemental a décidé **l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école maternelle**, avec un effectif prévisionnel au moment de la décision de 92 enfants.

Par contre, en raison de l'absence de candidat, le poste de maitre G créé à Nogent sur Vernisson est supprimé. Concernant l'école élémentaire, l'équipe enseignante nous présentera prochainement leur **projet de classe découverte pour l'année scolaire 2017-2018** (2 classes concernées).

Suite à nos courriers, le Département a constaté des problèmes de visibilité sur la RD 135 au niveau de deux accès au domaine du Baugé. Le département prévoit donc d'accéder à notre demande, et d'**instaurer une limitation de vitesse à 70 km/h**.

Le Syctom organise une **visite de l'unité de traitement des déchets ménagers d'Arrabloy** le vendredi 29 septembre 2017, pour l'ensemble des élus communaux. Dix conseillers municipaux seraient intéressés par cette visite.

Suite au précédent conseil durant lequel le principe de **cession partielle de la parcelle AD 228 au Baugé** a été validé, des contacts ont été pris avec les différents riverains. Deux propriétaires limitrophes sont intéressés. Les démarches pour la cession vont pouvoir être engagées.

Le **SIVLO** a déposé un dossier de candidature pour les **étangs communaux**, pour la **labellisation « Espace Naturel Sensible »**, auprès du Conseil Départemental du Loiret. Madame Maryse TRIPIER rappelle à l'assemblée qu'une classe du LEGTA des Barres doit mener au cours de sa scolarité des projets relatifs à la concertation territoriale, et qu'elle pourrait être associée aux projets menés sur les étangs. Madame Monique PIOT souhaite savoir si un balisage spécifique sera mis en place autour des étangs pour sécuriser le site pendant le feu d'artifice. Monsieur Jean-Paul PINAUD précise les mesures de sécurité qui seront mises en place : balisage, barriérage, sensibilisation du public au départ du cortège en direction des étangs, présence d'un élu sur site pour orienter le public à son arrivée.

INTERCOMMUNALITE

Compte-tenu des accords obtenus par les Communes pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours, les services communautaires réfléchissent actuellement à l'extension de l'accueil de loisirs sur la journée complète du mercredi.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

Réfection du logement rue Pasteur : 12 609.70 € TTC (tous corps d'état)

Mobilier supplémentaire Ouverture 4^{ème} classe école maternelle : 2 181.24 € TTC (Manutan)

Radars pédagogiques : 7 477.20 € TTC (Elan cité)

Renouvellement mobilier du château : 5 996.04 € TTC (Ekip Collectivités)

Renouvellement stands parapluie : 3 672 € TTC (Discount Collectivités)

Matériels informatiques Services administratif et technique : 3 998.62 € TTC (Cristal Informatique)

Guirlandes de Noël : 3 993.60 € TTC (Technic Industries)

Mise en œuvre des Ad'AP 2017 (cabinet médical et complexe sportif) :

Aménagements extérieurs : 40 469.32 € TTC (TPCM)

Aménagements intérieurs : 2 059.20 € TTC (Epalu)

Prestation de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017 : Convivio (2.25 € HT par repas)

Concernant les radars pédagogiques, et suite à une question de Madame Monique PIOT, Monsieur Jean-Paul PINAUD informe le Conseil que trois radars pédagogiques ont pu être achetés, suite à une négociation menée avec les fournisseurs. Deux radars seront positionnés, comme prévu, rue du 11 novembre et rue Georges Bannery. Pour déterminer l'emplacement du 3^{ème} radar, Monsieur PINAUD réunira la commission municipale concernée en septembre.

ORDRE DU JOUR

1/ Organisation du temps scolaire et des services périscolaires communaux à la rentrée 2017-2018

Le décret n° 2017-4408 du 27 juin 2017 laisse au maire la possibilité de demander une dérogation aux rythmes scolaires afin que l'organisation de la semaine ne soit plus sur 9 demi-journées mais sur 8 demi-journées, chaque jour ne devant pas excéder 6 heures, chaque semaine ne devant pas excéder 24 heures.

Après concertation avec les équipes enseignantes des deux écoles publiques, avis favorables des conseils d'école concernés, la Commune a saisi Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale du Loiret, afin de solliciter un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Monsieur le Directeur académique a émis un avis favorable à la demande de dérogation présentée par la Commune en date du 06 juillet 2017, au regard du consensus exprimé, et dès lors que les horaires de ramassage scolaire ne sont pas modifiés, hormis la suppression du mercredi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et à 1 voix contre (Maryse TRIPIER) :

- Approuve l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées,
- Approuve les horaires des écoles publiques de la Commune, comme suit :

Ecole concernée	Horaires du temps scolaire
Ecole maternelle publique	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h45 à 12h et 13h35 à 16h20
Ecole élémentaire publique	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h55 à 12h10 et 13h45 à 16h30

- Approuve la suppression des Temps d'Activités Périscolaires, et par là même l'organisation de l'accueil périscolaire pour les deux écoles publiques, comme suit :

Ecole maternelle publique		Ecole élémentaire publique	
7h30 à 8h45	Accueil périscolaire	7h30 à 8h55	Accueil périscolaire
8h45 à 12h	Temps scolaire	8h55 à 12h10	Temps scolaire
12h à 13h35	Pause méridienne	12h10 à 13h45	Pause méridienne
13h35 à 16h20	Temps scolaire	13h45 à 16h30	Temps scolaire
16h20 à 18h30	Accueil périscolaire	16h30 à 18h30	Accueil périscolaire

- Donne mandat à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, Madame Sophie MALGOURIS demande des précisions sur l'organisation de l'accueil collectif des mineurs du mercredi et sur son extension sur la journée, en soulignant les difficultés de garde que pourraient rencontrer les parents. Madame le Maire précise que les services communautaires sont en cours de réflexion, afin de proposer aux familles un service sur la journée complète.

Madame Maryse TRIPIER souhaite savoir si un bilan des TAPs a été réalisé. Madame le Maire précise que, ne sachant pas la date de parution du décret concernant les rythmes scolaires et son contenu, la Commune a réalisé un avenant de prolongation du PEDT, ainsi qu'un bilan d'évaluation. Ces documents sont disponibles en mairie.

2/ Mise à jour du régime indemnitaire des agents relevant de la filière police

L'indemnité spéciale de fonction avait été instaurée au profit des agents relevant de la filière police, par délibération en 2000. Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de mettre à jour cette délibération en prenant en compte les nouveaux taux relatifs à cette indemnité, et de l'ouvrir au cadre d'emploi d'agent de police. La Commission du personnel a émis un avis favorable à sa mise à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la modification de la délibération actuellement en vigueur concernant l'indemnité spéciale de fonction des agents relevant de la filière police, comme suit :

Article 1

L'indemnité spéciale de fonction pourra être attribuée aux personnels suivants, selon le taux réglementaire en vigueur, à savoir :

Cadres d'emplois concernés	Taux applicable
Agents de police Garde-champêtre	20 % du traitement brut soumis à retenue pour pension

Article 2

Le montant de l'indemnité spéciale de fonction sera proratisé à la quotité d'emploi de chaque agent. Le versement du régime indemnitaire s'effectuera selon une périodicité mensuelle.

L'attribution du régime indemnitaire suivra le sort du traitement pour chaque agent, pendant les périodes de congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de grave maladie, congé de longue durée, congé de maternité, congé d'adoption, congé de présence parentale, congé de paternité

Article 3

L'indemnité spéciale de fonction sera attribuée aux agents relevant des cadres d'emplois ci-dessus, par arrêté du maire.

3/ Prise en charge de frais de scolarisation

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des enfants domiciliés à Nogent sur Vernisson sont scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires d'Amilly.

Conformément à l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, la Commune d'Amilly demande aux communes concernées de prendre en charge les frais de scolarisation de ces enfants, pour toute inscription de droit ou accordée par la Commune du domicile légal de l'enfant.

Les frais de scolarisation sont calculés chaque année sur la base du coût réel de fonctionnement des écoles par enfant, sur lequel est appliqué un coefficient de pondération en fonction du potentiel financier de la Commune de domicile des enfants concernés par rapport au potentiel financier de la Commune d'Amilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 6 abstentions (Dominique DENIS, Sylvain PHILIPPOT, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Francis PERRIER, Michèle BERTRAND) et 5 voix contre (Bernadette CORJON, Jean-Luc PICARD, Jean-Luc LAUVERJAT, Dorothée GALOPIN, Maryse TRIPIER) :

- Donne son accord de principe pour la prise en charge des frais de scolarisation des enfants domiciliés à Nogent sur Vernisson et scolarisés à Amilly pour l'année scolaire 2016-2017.

Au cours des débats, Madame le Maire rappelle l'historique des dérogations accordées par la Commune à la famille concernée qui a deux enfants scolarisés à Amilly. Elle précise que la famille a déménagé à Amilly, et la prise en charge des frais de scolarisation ne concerne que quatre mois de scolarité en 2016.

4/ Charte de jumelage entre les Communes de Nogent sur Vernisson et de Remetea-Bihor

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le projet de jumelage entre la Commune de Nogent sur Vernisson et la Commune de Remetea-Bihor (Roumanie).

Dans le cadre de ce projet, Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'accepter les termes de la charte de jumelage dont le projet a été transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 21 voix pour et à 1 voix contre (Jean-Luc PICARD) :

- APPROUVE les termes de la charte de jumelage avec la Commune de Remetea-Bihor, située en Roumanie,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la charte de jumelage, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Suite à une question de Monsieur Guy Benteo, Madame Maryse TRIPIER rappelle le programme du samedi 08 juillet :

- 10h : visite des installations sportives avec la délégation roumaine
- 12h30 : repas de rue (rue Georges Bannery)
- 15h : démonstrations diverses à la MLC, puis retour au château avec la fanfare de Nogent
- 18h : conférence-débat sur l'Europe, suivie des cérémonies de jumelage (signature de la charte, discours des officiels, etc.)

5/ Convention avec la Région Centre pour les transports scolaires, suite au transfert de compétence entre le département et la région

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux, des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), concernant l'organisation des transports scolaires.

Les transports scolaires étant définis comme des services réguliers publics, la Région a la responsabilité de leur organisation et de leur fonctionnement.

Par conséquent, la Région devient compétente, en lieu et place des départements, s'agissant des services de transports scolaires, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Madame le Maire présente aux Conseillers Municipaux l'avenant à la convention de délégation des transports scolaires du Département du Loiret aux autorités organisatrices de second rang, valant transfert dudit contrat à la Région Centre-Val de Loire, transmis par les services régionaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant à la convention de délégation des transports scolaires du Département du Loiret aux autorités organisatrices de second rang, valant transfert dudit contrat à la Région Centre-Val de Loire, et DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

6/ Convention de prêt du minibus à l'association sportive du collège H. Becquerel

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention conclue en 2016 entre la Commune et l'Association Sportive du Collège Henri Becquerel pour le prêt du minibus, pour une durée d'un an.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention, à compter du 1^{er} septembre 2017, pour une durée d'un an, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Vu le projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de prêt d'un minibus avec l'Association Sportive du Collège Henri Becquerel, et AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe MOREAU souhaite aborder le **problème de l'entretien des trottoirs et des sites publics, et notamment les problèmes rencontrés en matière de désherbage depuis l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires**. Il juge insatisfaisantes les réponses apportées par M. Jean-Marc SECQUEVILLE à son courriel adressé aux membres du conseil, même s'il a bien conscience des difficultés qui peuvent être rencontrées. Il aimerait que soient clairement définies des interventions prioritaires, notamment au cimetière, dans la rue Bannery, dans le centre-bourg et au Baugé, zones qui devraient faire l'objet d'une attention particulière. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE le rejoint sur les zones prioritaires à traiter, et souligne qu'il a d'ailleurs donné des consignes en ce sens aux services techniques. Néanmoins, il souligne la difficulté rencontrée pour déterminer les moyens techniques alternatifs à mettre en œuvre. La Commune a investi dans un matériel spécifique, mais se retrouve confrontée à une repousse rapide des

mauvaises herbes, sous 3 semaines. Il souligne que certains élus, comme Mme Bernadette CORJON, ont suggéré d'avoir recours à un ESAT, pour traiter le cimetière. Mais en raison du coût, M. Jean-Marc SECQUEVILLE préférerait qu'un saisonnier soit recruté en appui aux services. En effet, le désherbage n'est pas la seule tâche incombant aux services techniques, mais en raison des difficultés et du temps qu'ils doivent désormais lui consacrer, on constate un retard global dans les plannings d'intervention, notamment pour les travaux dans les bâtiments. M. Jean-Marc SECQUEVILLE précise également qu'une enveloppe budgétaire est prévue chaque année pour le recrutement d'un saisonnier, mais qu'il est extrêmement difficile d'y avoir recours, et à fortiori cette année en raison de la durée des congés de maladie auxquels est confrontée la Commune, à son grand regret. Madame Sophie MALGOURIS le rejoint sur la nécessité du recrutement d'un saisonnier, qui serait justifié au vu des difficultés rencontrées. Enfin, Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE précise qu'il travaille actuellement avec les services sur l'élaboration d'un planning-type, avec la définition des priorités, mais aussi que l'équipe municipale se rendra à une formation en octobre sur les différents moyens techniques alternatifs.

Madame le Maire souligne que certaines communes mettent en œuvre des arrêtés municipaux prescrivant aux propriétaires le nettoyage des trottoirs et des caniveaux, et l'arrachage des herbes devant leur domicile, avec possibilité de verbalisation des contrevenants. Elle ne souhaite pas en arriver là, et souligne le peu de personnes qu'elle a reçu en mairie à ce propos. Monsieur Philippe MOREAU invite Madame le Maire à aller sur le terrain, pour échanger avec les nogentais et se rendre compte du problème. Madame le Maire précise qu'elle a bien constaté sur site l'état des trottoirs, mais invite les habitants et les conseillers à être patients, et à laisser le temps aux agents pour s'habituer au nouveau matériel. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE pense tout de même que les services ont besoin d'un renfort entre juin et août.

Madame Sophie MALGOURIS préconise de développer la communication à ce sujet auprès des Nogentais. Madame le Maire souligne qu'elle s'est déjà exprimée dans la presse à ce sujet. Madame Sophie MALGOURIS estime tout de même qu'il faut élargir les outils de communication.

Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE revient sur la charge de travail des services techniques en cette période de l'année. Il donne l'exemple des dégradations qui ont lieu dans la nuit du 05 au 06 juillet dernier, et dont la remise en état a nécessité une heure de travail aux agents, qui est venue s'ajouter aux autres tâches quotidiennes à effectuer.

Madame Monique PIOT estime que la Commune doit donner l'exemple, notamment par le biais de l'entretien régulier du cimetière, qui est un lieu important pour les habitants.

Concernant le recours à du personnel saisonnier, Madame le Maire rappelle que des réflexions sont actuellement en cours sur des transferts de compétences à la Communauté de Communes, et qu'il faut être prudent en matière de recrutement. Madame Monique PIOT souligne que la mutualisation des services devrait permettre aux petites communes d'obtenir plus de moyens, notamment par le biais des communes plus importantes comme Nogent. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE en convient, mais souligne le manque actuel de temps des services communaux, ce qui rend difficile la mise en place d'actions de mutualisation.

Monsieur Philippe MOREAU souhaite revenir sur le courriel qu'il a adressé aux membres du conseil. Celui-ci ne se voulait pas polémique, mais plutôt un constat, et il estimait important d'aborder ce problème. Il aimerait également que la Commune soit plus proactive en matière de communication auprès de la population. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE en convient, mais souligne les difficultés de réaliser une communication efficace et la plus large possible.

Monsieur Jean-Paul PINAUD souhaite revenir sur les techniques de désherbage possibles, et suggère de recourir à du vinaigre blanc, mélangé ou non à du sel, en pulvérisation. Il lui semble également que les produits phytosanitaires sont encore autorisés pour le traitement des cimetières. Madame le Maire le confirme et précise que les services ont reçu pour consigne de réaliser à minima un traitement mensuel dans le cimetière.

Monsieur Raul DA SILVA BRAS s'interroge sur le recours à un arrêté municipal qui prescrirait aux Nogentais le nettoyage devant leurs habitations. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE souligne qu'il s'agit déjà d'une obligation, notamment en cas d'enneigement. Madame Maryse TRIPIER signale le nombre de maisons inhabitées dans le centre-bourg.

Monsieur Guy BENTEO souhaite revenir sur le problème de la charge de travail des services techniques, et aimerait que soit communiqué le temps de travail nécessaire pour l'entretien des différentes surfaces communales.

Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE précise que cette demande a été formulée lors de la dernière commission du personnel, pour laquelle Monsieur Guy BENTEO était absent. Ce dernier souligne qu'il a eu un empêchement et déplore de ne pas avoir reçu le compte-rendu de cette réunion. S'en suit un échange sur les modalités de transmission des comptes-rendus de réunion aux membres des commissions, et sur l'existence d'un classeur dédié en mairie.

Monsieur Guy BENTEO souligne également le bon travail réalisé par un

ESAT au cimetière d'Amilly. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE rappelle qu'il préconise plutôt le recours à un saisonnier, en raison du coût.

Monsieur Philippe MOREAU souhaite revenir sur l'**extinction de l'éclairage public à l'occasion des fêtes communales**, suite à une demande d'une habitante. Cette dernière souhaite savoir si l'éclairage sera maintenu pour les fêtes des 13 et 14 juillet, car son extinction à 23h durant les Fêtes de la St Jean a créé quelques désagréments. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE confirme que des interrupteurs à clés ont bien été installés, permettant de maintenir l'éclairage public toute la nuit, mais seulement sur 4 armoires du centre-bourg et sur 1 armoire au Baugé. Monsieur Jean-Paul PINAUD souligne qu'il faudra envisager d'équiper l'ensemble des armoires de ce système, pour une meilleure gestion des fêtes communales.

Concernant l'éclairage public, Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE rappelle qu'il conviendrait d'harmoniser les horaires d'extinction entre le centre-bourg et le Baugé. Madame le Maire précise qu'un courrier doit être envoyé en ce sens à la Communauté de Communes, à laquelle la compétence a été transférée, et rappelle que les horaires d'éclairage public sont réglementés par arrêté municipal.

Monsieur Raul DA SILVA BRAS s'interroge sur la réalité des économies réalisées par cette mesure d'extinction.

Monsieur Jean-Paul PINAUD informe le Conseil que Madame Véronique DAL PONT et l'agent en charge de la médiathèque travaillent actuellement sur le site internet de la Commune, aujourd'hui obsolète, afin de le moderniser.

Fin de séance : 21h25

**Membres du conseil municipal présents
lors de la séance du conseil municipal en date du 07 juillet 2017**

Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT	Bernadette CORJON
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Loup OUDIN	Sylvain PHILIPPOT
Annie GREGOIRE	Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT
Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT
Maryse TRIPIER	Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS
Guy BENTEIO	Francis PERRIER	Michèle BERTRAND	